

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

DELIBERATION N°11 - DCM-2026040711

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre : -
Abstentions : -

**Objet :
Syndicat
intercommunal
pour la gestion du
centre Txakurrak :
élection des
représentants**

L'an deux mille-vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathieu HORN.

Date de convocation : 30 mars 2026

Membres présents :

M. Mathieu HORN, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Béatrice ESCOURBIAT, M. Serge DESTUGUES, Mme Morgane CHAZELLE, M. Xavier DAVARD, Mme Martine BECRET, Mme Marie-Christine DUBOY, M. Adberrahmane OUDJEDI, Mme Irène ITHURSARRY, Mme Nathalie BACARISSE, M. François NOGARO, M. Mathieu DELAU, M. Jérôme RANCE, M. Peïo BOULIN, Mme Amina EJNAÏNI, Mme Lona BARRASA-MARTIAL, M. Guy BOULANGER, Mme Catherine PERLANT, M. Hervé LUYER-TANET, Mme Monia EVENE-MATEO, Mme Laurence GUYONNIE, M. Dominique LAVIGNE, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Gilles LASSABE.

Membres représentés par pouvoir :

M. Frédéric BILLARD donne pouvoir à Mme Irène ITHURSARRY
Mme Fabienne GOYENETCHE donne pouvoir à M. Mathieu HORN
M. Kévin HELENE donne pouvoir à M. Christophe MARTIN

Secrétaire de séance : Madame Marie-Ange THEBAUD

Rapporteur : Monsieur Mathieu HORN, Maire

Le Syndicat Intercommunal pour la gestion du Centre Txakurrak est chargé de recueillir les chiens et les chats en divagation sur la voie publique.

La Ville de Boucau est adhérente à ce syndicat et siège donc à son comité syndical. Aussi, vu les articles L.5211-7 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue du délégué titulaire et du délégué suppléant représentant la Commune.

Toutefois, par application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour procéder à un vote à main levée à condition d'une acceptation à l'unanimité.

Sont proposées :

- Mme Béatrice ESCOURBIAT, déléguée titulaire
- Mme Fabienne GOYENETCHE, déléguée suppléante

Où l'exposé de Monsieur Mathieu HORN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix par vote à main levée :

- **ELIT** pour représenter la Ville de Boucau au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la gestion du centre Txakurak
 - Mme Béatrice ESCOURBIAT, titulaire
 - Mme Fabienne GOYENETCHE, suppléante

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 07/04/2026**

**Le Maire,
M. Mathieu HORN**



**La Secrétaire,
Mme Marie-Ange THEBAUD**

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Thebaud", is written over the text of the secretary's name.